

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2014 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, EMPSON Valérie, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : Mme Corine LOBJOIS (procuration à M. ANTUNES), M. Thierry MEUNIER (procuration à Mme Isabelle MEGE)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Commissions et syndicats
- Assainissement
- Travaux : Comps, Lotissement les Frênes
- Demandes de subventions FIC et DETR
- SIEG
- Affaires foncières
- Affaires scolaires
- Subventions associations
- Questions diverses

Lecture du précédent compte-rendu du conseil du 05/08/2014 : M. Pascal ESTIER ne valide pas le premier paragraphe, approbation à l'unanimité moins 3 contre (M. Estier, Mmes Lonchambon et Alves) et 1 abstention (M. Berthier).

COMMISSIONS :

Quelques modifications sont faites dans les commissions : Mme Valérie EMPSON devient membre des commissions 2, 5 et 6.

La commission 3 intègre la gestion des chemins et aura pour membre supplémentaire M. Fernand ANTUNES.

Ce sera désormais la commission 5 qui aura en charge l'équipe technique.

SYNDICATS :

En remplacement de Mme Marie-Thérèse ANGELIER, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité Mme Isabelle MEGE, déléguée suppléante au SMADC et M. José DE JESUS, délégué suppléant de la Commission d'appel d'offres.

ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le programme de travaux d'assainissement et son contexte. Suite aux deux études menées par la Commune sur les stations d'épuration et sur les réseaux d'assainissement, un programme de travaux a été établi à partir de leurs conclusions. Il comporte 3 tranches fermes et 2 conditionnelles, avec un calendrier prévisionnel envisagé de 2015 à 2022. Le Cabinet SOMIVAL a présenté son Document Projet avec pour objectif de mettre en œuvre le programme de travaux des tranches fermes 1 et 2 réalisables sur 2015 et 2016.

La tranche ferme n° 1 concerne le bassin versant du Chauffier, tronçon 30 Rue du Chauffier et le bassin versant du réseau de St Georges, Avenue de la Gare, d'un montant total de 241 000 € HT.

La tranche ferme n°2 concerne le bassin versant du Chauffier, tronçon n°29 (La Ganne), le bassin versant Tournobert, tronçon n° 14 (amont lagune), tronçon n°12 (Sagne-garnie), tronçon n°19 (Le Chauffier), tronçon n° 10 (Sagne-M aby), d'un montant total de 242 500 € HT.

Monsieur Pascal Estier souhaite connaître le montant des subventions. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Conseil Général pour 25% et de l'Agence de l'Eau pour 35%.

Monsieur Pascal Estier demande si une simulation de l'état du budget Assainissement a été réalisée. Monsieur Le Maire explique qu'il existe un léger endettement en 2015 mais qu'il se résorbe à partir de 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce programme de travaux et sollicite l'attribution de subventions. Il demande une dérogation pour démarrer par anticipation les travaux Avenue de la Gare, d'un montant de 93 000 € HT, en raison de la réhabilitation en cours d'un immeuble devant recevoir plusieurs logements.

TRAVAUX :

Réhabilitation d'un bâtiment à Comps :

L'entreprise GS2A est enfin intervenue sur le chantier.

Le Conseil Municipal approuve :

- l'avenant n° 2 à intervenir entre la Commune et l'entreprise SAS CARTECH pour une moins-value de 339,00 € HT, sur le marché de travaux du lot n°09 « Sols collés »,
- l'avenant n° 1 à intervenir entre la Commune et M^{me} Marylène THOMAS pour une plus-value de 2 320,60 € HT, soit 2 784,72 € TTC, justifié par l'ajustement du coût de l'opération faisant l'objet de travaux supplémentaires : augmentation du coût des travaux, du planning et des études...

Les travaux sont pratiquement terminés sauf ceux de la place de stationnement pour personnes handicapées, ce qui nécessitera probablement un avenant pour l'enrobé. Un problème d'humidité persiste dans les sanitaires, une réunion est programmée avec l'architecte le 1^{er} octobre pour déterminer la suite à donner au dossier.

Le tarif de location de la Salle de Comps est augmenté à 80 € , à compter du 1^{er} octobre, pour tenir compte des nouveaux aménagements.

Lotissement Les Frênes :

Le Maire propose de lancer la consultation des entreprises, pour la viabilisation des lots. Il présente le Document de Consultation des Entreprises (DCE) établi par le Cabinet GEO CONCEPTION, dont les travaux, estimés à environ 177 000 € HT se dérouleront en un seul lot pour l'appel d'offres et sur deux tranches : une tranche ferme pour les travaux de viabilisations et une tranche conditionnelle 1 pour les travaux de finitions.

Il s'interroge sur le prix de revient des lots qui risque d'être assez élevé.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Document de Consultation des Entreprises et autorise le Maire à lancer la consultation en vue de retenir les entreprises, pour des travaux prévus au 1^{er} semestre 2015.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention du Conseil Général au titre du Fonds d'Intervention Communal (F.I.C.) pour 2015 doivent être déposées avant le 15 octobre 2014. Il propose alors les travaux suivants à présenter au titre du F.I.C. : Rénovation du mur d'enceinte du cimetière du Bourg. Sur deux devis reçus, le mieux disant est celui de la SARL MAIGNOL pour un montant de 63 391 € HT.

Il souhaite également solliciter une subvention d'équipement pour rescindement d'immeubles en bordure de route départementale, dans le centre bourg (bâtiment Condat). Sur deux devis, celui de la SARL MAIGNOL a été sélectionné pour un montant de 12 523 € HT. La démolition du bâtiment permettra de dégager la visibilité dans ce secteur.

Concernant la DETR, dotation de l'Etat, le projet de rénovation des murs du cimetière sera inscrit.

M. Pascal ESTIER pense que la remise en conformité du Foyer rural, suite aux remarques émises par la Commission de sécurité, pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention à ce titre. Les travaux porteraient essentiellement sur des portes coupe-feu, des doublages de cloisons, et seraient d'environ 40 000 €.

SIEG :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de :

- travaux d'éclairage public au Lotissement Communal Les Frênes (réservations), pour une participation communale de 1 250 € HT sur 2 500 €,
- travaux d'alimentation basse tension du Lotissement Communal Les Frênes, pour une participation communale de 5 244,00 € sur 23 280 €.

- réparation de l'éclairage public sur le terrain d'honneur du stade municipal pour une participation communale de 12 002,88 €, dont prise en charge par l'assurance de 8 000€ pour réparation des dégâts faits par la foudre en juin dernier.

AFFAIRES FONCIERES :

La Commune décide de ne pas user de son droit de préemption urbain suite aux Déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- parcelle AK 307, d'une superficie totale de 6 634 m², vendue 53 072 € par les Consorts SCHNEIDERLIN au profit de M. et Mme Eric ALLES.
- parcelle AM 517 (partie de AM 238), d'une superficie totale de 90 m², vendue 10 € par Mme Danica NENADIC au profit des Consorts DE MACEDO
- parcelle AW 268 (issu de AW 184), d'une superficie totale de 1 429 m² vendue 15 000 € par M. Antonino RODRIGUES au profit de M. Grégory LONCHAMBON.
- parcelle AB 152, d'une superficie totale de 4 205 m² vendue 850 € par Mme Nicole POURTIER et M. Jean-François TRINCARD au profit de M. Jean-Christophe JEANNOT.
- parcelle AT 724, dont une partie de 1 600 m² est détachée sur la superficie totale de 7 180 m² vendue 24 000 € par M. Francisco CORDOBA au profit de M. Sébastien BOYER et Melle Aurélie PRACASTIN.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Les effectifs de l'école sont de 39 élèves à l'école maternelle et 88 à l'école élémentaire.

La commission Jeunesse – Ecole a constitué un livret de rentrée remis à chaque élève donnant toutes les informations nécessaires concernant les services de cantine, transports scolaires et activités périscolaires.

Les travaux de la nouvelle classe ont été réalisés, ceux de la classe RASED sont en cours. Le mercredi 15 octobre, les enseignants étant en réunion pédagogique, aucune garderie ne sera mise en place et il n'y aura donc pas classe.

Pour les temps d'activités périscolaires, 6 groupes à l'école élémentaire et 3 groupes à la maternelle ont été constitués avec des activités diversifiées : sport, musique, sculpture, théâtre... Toutes les salles du bâtiment ancien de l'école sont occupées, ainsi que les préfabriqués et le Foyer rural. Les séances de musique ont lieu dans les nouveaux locaux de la Maison de la musique. Des problèmes de comportement des enfants ont été signalés par les intervenants.

Des conventions pour les intervenants sont en cours de signature.

Crédits scolaires 2014 -2015 : ils restent identiques à l'année précédente :

- Ecole maternelle	:	17.00 € par élève
- CP	:	23.00 € par élève
- CE1	:	25.00 € par élève
- CE2	:	27.00 € par élève
- CM 1 et CM2	:	32.00 € par élève
- Fournitures administratives	:	80 € par école

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- Association Foyer Rural	(fonctionnement)	1 500 €
- Club de Rugby des Ancizes-Comps-	(fonctionnement)	550 €
- Association Voir et Savoir	(Concours photos)	450 €

Il autorise le remboursement au Maire du cadeau offert à la délégation espagnole lors de la cérémonie organisée par le Comité de Jumelage le 22 août 2014 à San Mateo de Gallego en Espagne, d'un montant de 85,55 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil municipal donne son accord pour :

- Renouvellement de la convention avec l'Association Protectrice des Animaux (A.P.A.) à compter du 1^{er} octobre 2014.
- Adhésion au pôle santé-prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour 2015.
- Modification des statuts du syndicat SIAEP SIOULE ET MORGE pour la prise en compte du paramètre réhabilitation dans le cadre de l'assainissement autonome.
- Signature du contrat de maintenance des extincteurs avec SICLI pour 2015.

- Fixation des tarifs HLL du camping identiques pour l'année 2015 soit 300 € en basse saison et 400 € en haute saison.

Monsieur José De Jésus informe que la commission 6 travaille en collaboration avec la CCI concernant la possibilité de mettre le camping en Délégation de Service Public. L'étude est en cours et la conclusion devrait être connue fin octobre 2014.

Informations :

- Réunion de démarrage pour la reprise du PLU le 14 octobre avec le Cabinet d'études, la DDT et le SMADC.

- Gare SNCF : elle serait mise en vente. Le Conseil municipal rappelle son attachement au service public et étudierait la possibilité de préemption en cas de réouverture de la ligne.

- La Poste : Une rencontre est prévue le 03 octobre pour envisager l'avenir du bureau postal.

- La visite du Sous-Préfet, prévue le 02 octobre est reportée à une date ultérieure, étant retenu par d'autres obligations.

- Site de Fougères : la réunion du COPIL a eu lieu récemment, des travaux de nettoyage de la plateforme et des fossés sont nécessaires. Suite aux fortes pluies, un éboulement de terre végétale s'est produit, créant des difficultés de passage sur les chemins.

- Réunions avec la SEMERAP : des problèmes ont été signalés aux écoles, à la Brousse, dans le bourg.

- Location de terrains communaux : Monsieur Laurent Mazon explique que peu de conventions de mise à disposition sont signées avec les particuliers. Un état des lieux sera fait.

- Manzat-Communauté : le véhicule isotherme de Manzat-communauté est en vente, la Commune est intéressée pour l'acquérir pour la livraison des repas à l'école maternelle.

Le rapport d'activités 2013 peut être consulté en Mairie. Des réunions sont organisées les 09 et 18 octobre pour le diagnostic et la synthèse du projet de territoire.

Les travaux de voirie intercommunale sont terminés.

Manzat-Communauté prendra en charge les diagnostics d'accessibilité obligatoires dans les bâtiments communaux.

- Monsieur Pascal Estier pose une question sur la mise en place d'un plan social chez Aubert et Duval. Monsieur Le Maire répond que des informations plus précises seront données à compter d'octobre. Le plan concernerait les services administratifs avec principalement des départs volontaires.

- Journée des services publics : un rassemblement du Collectif de Défense des Services Publics en Combrailles aura lieu le samedi 18 octobre aux Fades.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.